

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°690 - ÉDITION DU 07 JUIN 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - sections féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- Désignation des Délégués

CVO U18 F : le bouquet final !



Lors de la finale de la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel - U18F, le FC Eragny et l'AAS Sarcelles nous ont offert une incroyable finale au scénario cruel.

L'Adamois et Sarcelles en R1



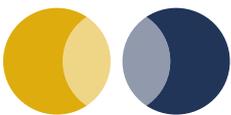
L'Olympique Adamois et l'AAS Sarcelles remportent leur groupe de R2 et rejoignent le FC St Brice ainsi que le FC Cergy Pontoise dans l'élite régionale, le Régional 1 (sous réserve des procédures en cours) !



08 et 09 juin à Gonesse



Les Sportifs de Garges ont inscrit leur nom au palmarès de la Coupe du Val-d'Oise - Crédit Mutuel- Futsal pour la première fois à Garges les Gonesse, dans la salle de Garges Djibson.




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 03 JUIN 2024

Présents : MM BAILLIEZ – BUDET- FAUGERON-LETELLIER

Absent excusé :

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATIONS

DEMANDE D'EVOCATION REPRISE DU DOSSIER DE SAINT BRICE FC

Match n°27141826 du 18/05/2024 U14 D4 C SAINT BRICE FC 23 /PONTOISIENNE JS 21

Le club de JS PONTOISIENNE ayant répondu dans les délais,

Date de la demande d'évocation : LE 24/05/2024 au **motif** : Acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements.

1ère infraction

U14 D4.C PONTOISIENNE JS 21/ CORMEILLAIS ACS 22 DU 16/03/2024

inscription sur la feuille de match, deux joueurs mutations hors période alors que le règlement en autorise qu'un

Diaguely licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024

M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024

Match homologué

2ième infraction

U14 D4.C PONTOISIENNE JS 21/ BEAUCHAMP AS 22 DU 23/03/2024

inscription de deux joueurs mutations hors période

Diaguely licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024

M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024

Match homologué

3ième infraction

U14 D4.C SAINT BRICE FC23/PONTOISIENNE JS 21 DU 18/05/2024

inscription de deux joueurs mutations hors période

Diaguely licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024



M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024
Match non homologué

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, match du 18/05/2024 non homologué, perdu par pénalité au club de JS PONTOISIENNE 21

JS PONTOISIENNE 21 : 0 BUT -1 POINT

DEBIT : JS PONTOISIENNE : 53,50 €

CREDIT : ST BRICE FC : 43,50 €

DEMANDE D'EVOCATION REPRISE DU DOSSIER DE MARLY LA VILLE ES

Match n°26510096 du 26/05/2024 SENIORS D3 A MARLY LA VILLE ES 2/ BOUFFEMONT ACF1

Le club de BOUFFEMONT ACF n'ayant pas répondu dans les délais.

Date de la demande d'évocation : 26/05/2024 au motif : inscription sur la feuille de match de trois joueurs suspendues

Les joueurs ci-dessous étaient en état de suspension aux dates d'effets respectivement indiquées ci-dessous.

- G. Aman licence n°9602533521 date d'effet de la suspension le 13/05/2024
- M. Noan licence n°2545964621 date d'effet de la suspension le 20/05/2024
- T. Omar licence n°2545272617 date d'effet de la suspension le 20/05/2024

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, les joueurs cités ci-dessus étaient en état de suspension lors du match cité ci-dessus.

La commission dit match perdu par pénalité au club de BOUFFEMONT ACF 1 pour en attribuer le gain au club de MARLY LA VILLE ES2.

MARLY LA VILLE ES 2 : 3 BUTS 3 POINTS
BOUFFEMONT ACF 1 : 0 BUT -1 POINT

DEBIT : BOUFFEMONT ACF : 53,50 €

CREDIT : MARLY LA VILLE ES : 43,50 €

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme aux joueurs

- G. Aman licence n°9602533521 à la date d'effet de la suspension le 10/06/2024
- M. Noan licence n°2545964621 à la date d'effet de la suspension le 10/06/2024
- T. Omar licence n°2545272617 à la date d'effet de la suspension le 10/06/2024

AMENDE au club de BOUFFEMONT ACF : 100€ x 3 au motif : INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE TROIS JOUEURS SUSPENDUS.

DEMANDE D'EVOCATION DE ERAGNY FC

Match n°25894954 du 25/05/2024 U14 D2 Gr B ERAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY FC (DEMANDE D'EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 28/05/2024



Demande d'évocation du club de **ERAGNY FC** sur l'inscription et la participation du joueur M. **MB. Tevin Darrel** licence n° 9602418702 au match cité ci-dessus. Ce joueur est susceptible d'être en état de suspension lors de la rencontre citée ci-dessus.

A la suite de la demande d'évocation du club de **ERAGNY FC** la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **SOISY AND MARG** sur l'inscription et la participation du joueur ci-dessus à la rencontre citée ci-dessus.

M. MB. Tevin Darrel licence n° 9602418702 date d'effet de la suspension le 06/05/2024

[Réponse impérative pour le 10/06/2024 avant 12h.](#)

DEMANDE D'EVOCATION REPRISE DU DOSSIER D'ECOUEN FC

Match n°25905863 du 24/03/2024 ANCIENS D2.B GARGES FCM 31 / ECOUEN FC 32

Date de la demande d'évocation : 23/04/2024

Reprise du dossier demande d'évocation du CLUB D'ECOUEN FC au motif : FRAUDE SUR IDENTITE du joueur du club de **GARGES FCM 31** ELOUAZANI Mickael licence n°9604537371.

Suite à l'appel du club du THILLAY VAUD'HERLAND le comité d'appel des affaires courantes qui constate que le joueur BELOUAZANI Mickael licence n°9604537371 est EN REALITE M J. GARCIA.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, dit match perdu par pénalité au club de **GARGES FCM 31** pour en attribuer le gain au club d'ECOUEN FC32.

GARGES FCM 31 : 0 BUT -1Point
ECOUEN FC 32 : 0 BUT 3 Points

DEBIT : GARGES FCM : 53,50 €
GREDIT : ECOUEN FC : 43,50 €

AMENDE au club de **GARGES FCM** : 300€ au motif : FRAUDE SUR IDENTITE

DEMANDE D'EVOCATION DE AS ERMONT

Match n° 25905762 du 26/05/2024 ANCIENS D2 Gr A FC JOUY LE MOUTIER 31 / ES MARLY LA VILLE 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AMS ERMONT (DEMANDE D'EVOCATION)

Demande d'évocation du club de **AMS ERMONT** sur la participation d'un joueur du club de **MARLY ES 31** non inscrit sur la feuille de match.

La Commission dit demande d'évocation insuffisamment motivée, de plus l'arbitre de la rencontre ne confirme pas les dires du club d'ERMONT AMS.

La Commission dit Résultat acquis sur le terrain.



RESERVES

RESERVE DE FC DEUIL ENGHIEU

Match n° 25933691 du 02/06/2024 U16 D3 Gr A THILLAY VAUD'HERLAND 21 / DEUIL ENGHIEU FC 22

Réserve du club de DEUIL ENGHIEU FC confirmée le 03/06/2024 sur la participation de 2 joueurs mutés hors délais alors que le règlement n'autorise que l'inscription d'un seul joueur dans la catégorie U16.

- B. Amir licence n° 2547464599
- MK. Héritier licence n° 2547230272

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC DEUIL ENGHIEU (RESERVE)

La commission dit réserve recevable et fondée et confirme que les joueurs cités sont mutés hors délais.

- B. Amir licence n° 2547464599, muté hors délais jusqu'au 17/09/2024
- MK. Héritier licence n° 2547230272 muté hors délais jusqu'au 17/09/2024

La commission dit match perdu par pénalité au club de THILLAY VAUD'HERLAND 21 pour en attribuer le gain au club du DEUIL ENGHIEU FC 22.

THILLAY VAUD'HERLAND 21 : 0 BUT -1 POINT
DEUIL ENGHIEU FC 22 : 0 BUT 3 POINTS

DEBIT : THILLAY VAUD'HERLAND 53,50 €
CREDIT : FC DEUIL ENGHIEU : 43,50 €

RESERVE DE ENT. BEAUMONT MOURS

Match n° 26743973 du 25/05/2024 U18 D3 B ENT BEAUMONT MOURS 21/ CORMEILLAIS ACS 22 21

Réserve du club de ENT BEAUMONT MOURS confirmée le 27/05/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure étant dans les cinq dernières rencontres de championnat.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ENT BEAUMONT MOURS (RESERVE)

La commission dit réserve recevable et non fondée. Seulement deux joueurs ont participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

- C. Ibrahima licence n° 2547865692, 15 matches
- S. Adrien licence n° 2546946147 15 matches

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN



RECLAMATIONS

RECLAMATION DE ENT. BEAUMONT MOURS

Match n° 26062988 du 26/05/2024 SENIORS D2 A COSMO TAVERNY 2 / ADAMOIS OL 2

Réclamation du club de COSMO TAVERNY confirmée le 27/05/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure étant dans les cinq dernières rencontres de championnat.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (RECLAMATION)

La commission dit réclamation recevable et non fondée. Seulement un joueur a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

- M. Sofiane licence n° 2544011581, 18 matches

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

RECLAMATION DE FC VILLIERS LE BEL

Match n° 25899687 du 25/05/2024 U14 D4 A CERGY PONTOISE FC 24 / FC VILLIERS LE BEL 22

Réclamation du club de FC VILLIERS LE BEL confirmée le 26/05/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure étant dans les cinq dernières rencontres de championnat.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC VILLIERS LE BEL (RECLAMATION)

La commission dit réclamation recevable et non fondée. aucun joueur de l'équipe de CERGY PONTOISE FC 24 n'a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure.

LA COMMISSION DIT RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN

La prochaine réunion lundi 10 juin 2024 14H.



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 4 JUIN 2024

Présents : Mme Sylvestre - MM. El Fakri - Sénécal - Pézière - Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

RETOUR AUDITION DU 04/06/2024

La commission regrette l'absence non excusée des représentants des clubs de DEUIL ENGHIEU et excusée de JOUY LE MOUTIER

ANCIENS D4 Poule B

Match n° 27216360 du 26/05/2024

DEUIL ENGHIEU FC 32 / JOUY LE MOUTIER FC 32

La commission décide : amende au club de DEUIL ENGHIEU 20€

Match perdu aux deux équipes

DEUIL ENGHIEU FC 32 0 pt 0 but

JOUY LE MOUTIER FC 32 0 pt 0 but

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

27 mai 2024

ASSOA

U18 D1

Match n° 25898040 du 21/04/2024

ASSOA 22 / BEZONS USO 21

La commission décide : match perdu par pénalité à l'équipe de BEZONS USO 21

ASSOA 22 3 buts 3 pts

BEZONS USO 21 0 but -1 but

St BRICE FC

U14 D4 Poule C

Match n° 27141826 du 18/05/2024

St BRICE FC 23 / JS PONTOISIENNE 21

La commission décide : match perdu par pénalité à l'équipe de St BRICE FC 23

St BRICE FC 23 0but -1pt

JS PONTOISIENNE 21 0but -1pt

03 juin 2024

MARLY LA VILLE ES

SENIORS D3 Poule A

Match n° 26510096 du 26/05/2024

MARLY LA VILLE ES 2 / BOUFFEMONT ACF 1

La commission décide : match perdu par pénalité à l'équipe de BOUFFEMONT ACF 1

MARLY LA VILLE ES 2 3 buts 3 pts

BOUFFEMONT ACF 1 0 but -1 pt

**ECOUCEN FC**

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 25905863 du 24/03/2024

GARGES FCM 31 / ECOUCEN FC 32

La commission décide : match perdu par pénalité à l'équipe de GARGES FCM 31

GARGES FCM 31 0 but -1 pt

ECOUCEN FC 32 0 but 3 pts

DEUIL ENGHIEU FC

U16 D3 Poule A

Match n° 25933691 du 02/06/2024

THILLAY VAUD'HERLAND 21 / DEUIL ENGHIEU FC 22

La commission décide : match perdu par pénalité à l'équipe de THILLAY VAUD'HERLAND 21

THILLAY VAUD'HERLAND 21 0 buts -1 pt

DEUIL ENGHIEU FC 22 0 but 3 pts

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE**28 mai 2024****SOISY AND MARGENCY FC**

U14 D2 Poule B

Match n° 25899450 du 04/05/2024

SOISY AND MARGENCY FC / MONTMORENCY FC

La commission décide match à rejouer le 08/06/2024

MAGNY EN VEXIN FC

ANCIENS

D4 Poule B

MAGNY EN VEXIN FC / SURVILLIERS AVENIR

La commission décide : match perdu par pénalité au club de SURVILLIERS AVENIR

MAGNY EN VEXIN FC 3 pts 3 buts

SURVILLIERS AVENIR -1 pt 0 but

REMERCIEMENTS ARBITRE

- KEBCI Karim
- BAKA Adil
- ARAB Karim
- SOUVRAY Frida



FRAIS D'ARBITRAGE

ARNOUVILLE AS

Courriel du 03/06/2024

U14 D3 Poule C

Match n°27117489 du 25/05/2024

FRANCONVILLE FC 23 / ARNOUVILLE FAS 21

ARNOUVILLE FAS 21 forfait sur ce match

Créditer les frais d'arbitrage de 48.50€ réglés par Franconville

Débiter les frais d'arbitrage de 48.50€ à Arnouville

VAUREAL FCM

Courriel du 02/06/2024

U18 D3 Poule C

Match n°26744565 du 02/06/2024

ENT. ES MARLY FONTENAY 22 / VAUREAL FCM 22

VAUREAL FCM 22 forfait sur ce match

Créditer les frais d'arbitrage de 48.50€ réglés par Marly

Débiter les frais d'arbitrage de 48.50€ à Vauréal

JOUY LE MOUTIER FC

Courriel du 03/06/2024

U16 D3 Poule C

Match n°25900493 du 02/06/2024

ERMONT AS 22 / JOUY LE MOUTIER FC 22

JOUY LE MOUTIER FC 22, forfait sur ce match

Créditer les frais d'arbitrage de 48.50€ réglés par Ermont

Débiter les frais d'arbitrage de 48.50€ à Jouy le Moutier

COURRIERS CLUBS

EZANVILLE ECOUEN US

Courriel du 03/06/2024

Les modifications d'engagement des équipes doivent se faire avant la publication des calendriers pour éviter les amendes.

MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 03/06/2024

Critérium + 45 ans Poule B

Match n°26525472 du 09/06/2024

VAUXOISE ES 35 / MONTSOULT BAILLET

Inversion de rencontre

Le match se déroulera au stade municipal de Baillet, rue Jean Nicolas

GARGES FCM

Courriel du 28/05/2024

CDM D1

Match n25909370 du 26/05/2024

GARGES FCM 6 / CORMEILLAIS ACS

GARGES FCM 6 forfait sur ce match

Les indemnités de l'arbitre sont à payer par le club de Garges

**EAUBONNE CSM**

Courriel du 29/05/2024

La COC vous confirme qu'il existe bien un championnat des anciens +35 ans

CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB

- Anciens D2 Poule A Match n°25905737 **FC PUISEUX LOUVRES : Moins 1 point**
- Anciens D2 Poule A Match n°25905764 **FC PUISEUX LOUVRES : moins 1 point**
- Anciens D3 Poule B Match n° 25906155 **FC PUISEUX LOUVRES : moins 1 point**
- CDM D1 Match n°25909368 **FC PUISEUX LOUVRES : moins 1 point**
- Seniors D3 Poule C Match n°26510319 **FC PUISEUX LOUVRES : moins 1 point**
- Anciens D4 Poule A Match n°26740558 **FC PUISEUX LOUVRES : moins 1 point**
- Seniors D2 Poule B Match n°26063154 **USO BEZONS: moins 1 point**
- Vétérans + 45 ans Poule A Match 25906818 **AC PARMAIN : moins 1 point**
- Seniors D4 Poule B Match n°26532221 **AC PARMAIN : moins 1 point**
- Anciens D2 Poule B Match n°25905897 **FCM GARGES : moins 1 point**
- Anciens D3 Poule B Match n°25906158 **FCM GARGES : moins 1 point**
- CDM D1 Match n°25909370 **FCM GARGES: moins 1 point**
- Seniors D2 Poule B n°26063151 **FCM GARGES : moins 1 point**
- Vétérans + 45 ans Match n°26525519 **FCM GARGES : moins 1 point**
- Seniors D2 Poule B Match n°26063160 **USO BEZONS: moins 1 point**
- Seniors D3 Poule A Match n 26510100 **USO BEZONS: moins 1 point**

1^{ER} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

+45 ANS POULE C

Match n° 26560339 du 26/05/2024

JOUY LE MOUTIER FC35/ ERMONT AS35

U18 D2 POULE A

Match n° 25898496 du 26/05/2024

SARCELLES AAS 23/ VILLIERS LE BEL FC 21

U18 D2 POULE B

Match n° 25898230 du 26/05/2024

PERSAN US 21 / COSMO TAVERNY 21

U16 D1

Match n° 258945 du 02/06/2024

COSMO TAVERNY 21 / CEGY PONTOISE FC 23

U16 D3 POULE D

Match n° 25900625 du 02/06/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / ADAMOIS OL 22

U14 D4 POULE A

Match n° 25899693 du 01/06/2024

EAUBONNE CSM 22 / MAGNY EN VEXIN FC 21

ANCIENS D4 POULE B

Match n° 27216360 du 26/05/2024

DEUIL ENGHIEU FC 32 / JOUY LE MOUTIER FC 32



3EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

SENIORS FEMININES

D1

Match n° 27239180 du 04/05/2024

AAS SARCELLES 3 / COSMO TAVERNY 3

MATCH PERDU AUX 2 EQUIPES APRES 3 APPELS DE FEUILLES DE MATCH

U16

D3 Poule B

Match n° 25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

CONFIRMATION DE RESULTAT

COSMO TAVERNY

D1 Féminines

Match n° 27239180 du 04/05/2024

SARCELLES AAS 3 / COSMO TAVERNY 2

SARCELLES AAS 3	0 but	0pt
COSMO TAVERNY	4 buts	2pts

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n° 25899486 du 09/03/2024

FC MONTMAGNY 21 / FC SOISY ANDILLY MARGENCY 22

MONTMAGNY FC 21	3 buts	1pt
SOISY ANDILLY MARGENCY FC 22	3 buts	1pt

MATCHES A REJOUER LE 08/06/2024

SOISY AND MARGENCY FC

U14 D2 Poule B

Match n° 25899450

SOISY AND MARGENCY FC / MONTMORENCY FC

PERSAN US

U14 D4 Poule C

Match n°27141844 du 01/06/2024

PERSAN US 23 / CORMEILLAIS ACS 22



1ER FORFAIT AVEC AMENDE

VILLIERS LE BEL FC

Seniors D3 Poule B

Match n°26475256 du 02/06/2024

ERAGNY FC 2 / VILLIERS LE BEL FC 3

VILLIERS LE BEL FC 2 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ERAGNY FC 2	-1pt	0but
VILLIERS LE BEL FC 3	3pts	5 buts

SAINT BRICE

Seniors D1

Match n°25897484 du 02/06/2024

SAINT BRICE FC 2 / ENTENTE SSG 2

SAINT BRICE FC 2 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

SAINT BRICE FC 2	-1pt	0but
ENTENTE SSG 2	3pts	5 buts

GARGES FCM

Seniors D2 Poule B

Match n°26063155 du 02/06/2024

GARGES FCM 2 / FRANCONVILLE FC 2

GARGES FCM 2 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

GARGES FCM 2	-1pt	0but
FRANCONVILLE FC 2	3pts	5 buts

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Anciens D3 Poule A

Match n°26520656 du 02/06/2024

VAUREAL FCM 31 / CHAUMONTEL LUZARCHES 31

CHAUMONTEL LUZARCHES 31 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

CHAUMONTEL LUZARCHES 31	-1pt	0but
VAUREAL FCM 31	3pts	5 buts

BEZONS USO

Seniors D3 Poule A

Match n°26510100 du 02/06/2024

BEZONS USO 2 / CORMEILLAIS ACS 2

BEZONS US 2 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

BEZONS US 2	-1pt	0but
CORMEILLAIS ACS 2	3pts	5 buts

**VAUREAL FCM****U18 D3 Poule C**

Match n°226744565 du 02/06/2024

ENT. MARLY FONTENAY 22 / VAUREAL FCM 22

VAUREAL FCM 22 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

VAUREAL FCM 22	-1pt	0but	
ENT. MARLY FONTENAY 22		3pts	5 buts

PONTOISIENNE JS**U16 D3 Poule E**

Match n°26561479 du 02/06/2024

VIARMES ASNIERES OL 21 / PONTOISIENNE JS 21

PONTOISIENNE JS 21 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

PONTOISIENNE JS 21	-1pt	0but	
VIARMES ASNIERES OL 21	3pts		5 buts

SARCELLES AAS**U16 D3 Poule C**

Match n°25900494 du 02/06/2024

FRANCONVILLE FC 22 / SARCELLES AAS 25

SARCELLES AAS 25 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

SARCELLES AAS 25	-1pt	0but	
FRANCONVILLE FC 22	3pts		5 buts

HERBLAY ES**U16 D2 Poule A**

Match n°25937008 du 02/06/2024

HERBLAY ES 21 / ARGENTEUIL RC 23

HERBLAY ES 21 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

HERBLAY ES 21	-1pt	0but	
ARGENTEUIL RC 23	3pts		5 buts

ECOUEEN FC**U16 D3 Poule D**

Match n°25900622 du 02/06/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / ECOUEEN FC 23

ECOUEEN FC 23 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ECOUEEN FC 23	-1pt	0but	
MARCOUVILLE CITY CP 21	3pts		5 buts

**ECOUEEN FC****U14 D4 Poule E**

Match n°26513229 du 01/06/2024
 MENU COURT AS 21 / ECOUEEN FC 23

ECOUEEN FC 23 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ECOUEEN FC 23	-1pt	0but
MENU COURT AS 21	3pts	5 buts

OSNY FC**U18 D2 Poule A**

Match n°25898497 du 02/06/2024
 SAINT BRICE FC 22 / OSNY FC 21

OSNY FC 21 AMENDE 30*3 = 90€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

OSNY FC 21	-1pt	0but
SAINT BRICE FC 21	3pts	5 buts

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

SARCELLES AAS**Seniors D2 Poule A**

Match n°26062998 du 02/06/2024
 CORMEILLAIS ACS 1 / SARCELLES AAS 3

SARCELLES AAS 3 AMENDE 3*35 = 105 EUROS (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

SARCELLES AAS 3	-1pt	0but
CORMEILLAIS ACS 1	3pts	5 buts

ECLAIR PUISEUX AS**Seniors D4 Poule C**

Match n°26532632 du 02/06/2024
 EZANVILLE ECOUEEN US 1 / ECLAIR PUISEUX 1

ECLAIR PUISEUX 1 AMENDE 3*35 = 105 EUROS (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ECLAIR PUISEUX 1	-1pt	0but
EZANVILLE ECOUEEN US 1	3pts	5 buts

MONTSOULT BAILLET US**Seniors D4 Poule B**

Match n°26532223 du 02/06/2024
 AUVERS ENNERY FC 2 / MONTSOULT BAILLET US 2

MONTSOULT BAILLET US 2 AMENDE 3*35 = 105 EUROS (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

MONTSOULT BAILLET	-1pt	0but
AUVERS ENNERY FC 2	3pts	5 buts

**ROISSY EN RANCE US****Seniors D4 Poule A**

Match n°25901797 du 02/06/2024

ROISSY EN FRANCE US 2 / EAUBONNE CSM 2

ROISSY EN FRANCE US 2 AMENDE 3*35 = 105 EUROS (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ROISSY EN FRANCE US 2	-1pt	0but
EAUBONNE CSM 2	3pts	5 buts

JOUY LE MOUTIER FC**U16 D3 Poule C**

Match n°25900493 du 02/06/2024

ERMONT AS 22 / JOUY LE MOUTIER FC 22

JOUY LE MOUTIER FC 22 AMENDE 35*3 = 105€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

JOUY LE MOUTIER FC 22	-1pt	0 but
ERMONT AS 22	3pts	5 buts

ARNOUVILLE AS**U16 D3 Poule A**

Match n°25933694 du 02/06/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 21 / ARNOUVILLE FAS 21

ARNOUVILLE FAS 21 AMENDE 35*3 = 105€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

ARNOUVILLE FAS 21	-1pt	0 but
ENT. BEAUMONT MOURS 21	3pts	5 buts

VEMARS SAINT WITZ FC**U14 D4 Poule D**

Match n°26513100 du 01/06/2024

ERMONT AFC / VEMARS SAINT WITZ FC 21

VEMARS SAINT WITZ 21 AMENDE 35*3 = 105€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

VEMARS SAINT WITZ 21	-1pt	0 but
ERMONT AFC	3pts	5 buts

PERSAN US 03**U16 D3 Poule B**

Match n°25900361 du 02/06/2024

FRETTOISE ES 21 / PERSAN US 22

PERSAN US 22 AMENDE 35*3 = 105€ (Amende triplée Art. 23.9.1 du RS du DVOF)

PERSAN US 22	-1pt	0 but
FRETTOISE ES 21	3pts	5 buts

**FORFAIT GENERAL****APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LA LPIFF**

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

AUVERS ENNERY FC

Anciens D4 Poule A

AUVERS ENNERY FC 32 / GOUSSAINVILLE FC 32

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°26740566), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE AUVERS ENNERY 110*3 = 330€

PARMAIN AC

Anciens +45 Poule A

PARMAIN AC 35 / ECOUEN FC 35

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°25906823), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE PARMAIN 110*3 = 330€

VEXIN FC

U14 D4 Poule A

SAINT LEU FC 23 / VEXIN AS 22

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°25899695), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE VEXIN 110*3 = 330€

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 04 juin 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



PLAY-OFF SENIORS A 8 FEMININ

demi-finales le vendredi 7 juin 2024 à 20h00 sur le terrain du premier nommé :

1^{ière} du groupe A- MAGNY EN VEXIN FC 1 / 2^{ième} du groupe B – Ent BELLOY-ST MARTIN-VIARMES ASNIERES OL

1^{ière} du groupe B- GAFEPB 1 / 2^{ième} du groupe A – HERBLAY ES 2

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque demi-finale

La finale aura lieu le samedi 15 juin à Deuil la Barre (16H00) et opposera les vainqueurs des demi-finales.

COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires.

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 17/06/24 au DVOF à 19h30

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Fosses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 17/06/24 au DVOF à 19h30

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U15F à 11 – Poule A

ARGENTEUIL FC 1

Rencontre n°27836100– du 01/06/24 contre Ecouen FC 1

1^{er} appel le 28/05/24

FORFAITS AVISES

ECOUEEN FC 2

U15F à 11 poule A

Rencontre n°27836101 du 03/06/24 contre ADAMOIS OL 1

1^{er} forfait

ECOUEEN FC 1

U18F poule A

Rencontre n°27835499 du 03/06/24 contre Deuil-Engbien FC 1

1^{er} forfait



AMENDES

FOSES FU 1

U15F à 8 – poule B

Rencontre n°27836530– du 25/05/24

Feuille de match irrégulière : Format et manque responsable joueuses mineures 10€



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 04 Juin 2024

Présents : Mme Lutz - M. Maillet - M Lacour - M. Lutz - M. Budet

Excusée : Mme Cyprien

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14h30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COUPE DU COMITE JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2

Merci au club de l'AAS SARCELLES de bien vouloir ramener le challenge et la coupe vainqueur au District avant le 11 juin 2024 au plus tard.

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U18 FEMININES

Finale du jeudi 6 juin 2024 à 20h00
CVO Crédit Mutuel U18 Féminines

Match	CLUB	CLUB
1	 SARCELLES AAS	ERAGNY FC 

La finale de la Coupe du Val d'Oise U18F se déroula le **jeudi 6 juin** sur les installations de l'AS ERAGNY, PARC DES SPORTS LOUIS LARUE - 2 CHEMIN DES TILLEULS à ERAGNY SUR OISE

FINALES DE LA COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL

Les finales de la Coupe du Val d'Oise se dérouleront les **samedi 15 et dimanche 16 juin** sur les installations du FC DEUIL ENGHIEU, STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN - 5 RUE JEAN BOUIN à DEUIL LA BARRE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U18

Finale du samedi 15 juin 2024 à 13H00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel U18

Match	CLUB	CLUB
1	 ST OUEN L'AUMONE AS 21	CERGY PONTOISE FC21 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES

Finale du samedi 15 juin 2024 à 14H00 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel SENIORS FEMININES

Match	CLUB	CLUB
-------	------	------



1	 COSMO TAVERNY	AAS SARCELLES 
---	---	---

Nous demandons aux 2 clubs de venir avec 4 jeunes joueuses par équipe (à partir de U10F) comme porte drapeau

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U15 FEMININES

Finale du samedi 15 juin 2024 à 15H30 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel U15F Challenge LAURA DUPUIS

Match	CLUB	CLUB
1	 CERGY PONTOISE FC	AAS SARCELLES 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL SENIORS

Finale du samedi 15 juin 2024 à 17H00 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel SENIORS Challenge ANDRE COUTELIER

Match	CLUB	CLUB
1	 ST BRICE FC	ADAMOIS OL 

Nous demandons aux 2 clubs de venir avec 4 jeunes par équipe (à partir de U10) comme porte drapeau

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL +45

Finale du dimanche 16 juin 2024 à 09h00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel +45

Match	CLUB	CLUB
1	 SOISY ANDILLY MARGENCY FC 35	NEUVILLE SUR OISE AS 35 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL ANCIENS

Finale du dimanche 16 juin 2024 à 09h30 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel Anciens

Match	CLUB	CLUB
1	 VAUREAL FCM 31	ERAGNY FC 31 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL +55 ANS

Finale du 16 juin 2024 à 11H15 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	 EZANVILLE ECOUEN US 40	ST LEU 95 FC 40 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL CDM

Finale du 16 juin 2024 à 12H00 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel CDM

Match	CLUB	CLUB
1	 AS TOHO 5	ST BRICE FC 5 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U16

Finale du 16 juin 2024 à 14H00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel U16

Match	CLUB	CLUB
1	 AAS SARCELLES 22	RC ARGENTEUIL 21 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U14

Finale du 16 juin 2024 à 14H30 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel U14 Challenge FRANCOIS LEFEBVRE

Match	CLUB	CLUB
1	 SARCELLES AAS 21	RC ARGENTEUIL 21 

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 3 JUIN 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
M Sénécal - M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 30 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24



ARGENTEUIL RC : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ARGENTEUIL FC : Mail du 30 05 24

Pris note de votre impossibilité de participer aux rencontres de critérium ou plateaux le 01 06 24

AUVERS ENNERY FC : Mail du 29 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

AUVERS ENNERY FC : Mail du 29 05 24

Pris note de l'absence de votre club à la JND

BEAUCHAMP AS : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

BEAUCHAMP AS : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 5 équipes pour la JND

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 05 24

Pris note de votre réclamation concernant l'amende pour non-transmission de documents. Après vérification votre feuille n'était pas déposée lors du contrôle mais à titre exceptionnel, la commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende.

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 29 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U9 sur centre du plateau à ROISSY du 01 06 24

BEZONS USO : Mail du 30 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

BEZONS USO : Mail du 30 05 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 01 06 24

BONNEUIL ACS : Mail du 30 05 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 le 01 06 24 suite à la fermeture de vos installations par arrêté municipal

BRUYERES BERNES USM : Mail du 30 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipes U9 sur centre du plateau du 01 06 24 à SURVILLIERS AVENIR et du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U10/U11 à Entente BEAUMONT MOURS

CERGY PONTOISE FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 3 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

CHAMPAGNE SFC : Mail du 27 05 24

Pris note de la confirmation de 3 équipes pour la JND. Malheureusement la commission ne peut modifier la date

CHAMPAGNE SFC : Mail du 27 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipe U8 sur centre du plateau à VEMARS ST WITZ FC du 01 06 24

CORMEILLAIS ACS : Mail du 28 05 24

Pris note de la confirmation de 3 équipes pour la JND

COURDIMANCHE AS : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24



DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 29 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 01 06 24

Pris note de votre remarque sur votre déplacement à FOSSES UF pour plateau U8 du 01 06 24. La commission vous confirme ne pas avoir été prévenue de la non-tenu du centre à FOSSES UF

EAUBONNE CSM : Mail du 29 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

EAUBONNE CSM : Mail du 28 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 5 sur critérium U10/U11 du 01 06 24 à PARMAIN

ECOUEN FC : Mail du 01 06 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 4 équipes pour la JND

ENTENTE MMB : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ENTENTE SSG : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 5 équipes pour la JND

ENTENTE SSG : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ERMONT ACF : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ERMONT AMS : Mail du 30 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ERMONT AMS : Mail du 30 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à COSMO TAVERNY du 01 06 24

EZANVILLE US : Mail du 01 06 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

FONTENAY FC : Mail du 01 06 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

FONTENAY FC : Mail du 31 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL et de votre équipe U12/U13 à BRUYERES BERNES USM

FRANCONVILLE FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

FRETTOISE ES : Mail du 01 06 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

GARGES FCM : Mail du 30 05 24



Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

GONESSE RC : Mail du 30 05 24

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes sur critérium U10/U11 à ST LEU FC du 01 06 24

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ES HERBLAY : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

JEUNESSE PERSANAISE : Mail du 29 05 24

Pris note de votre demande de participation à la JND. Malheureusement la commission ne peut y répondre favorablement car réservée aux équipes qui jouent en extérieur

JOUY FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

MAGNY FC : Mail du 31 05 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 01 06 24 & forfait avisé de vos équipes

MAGNY FC : Mail du 30 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 contre COURDIMANCHE AS du 01 06 24

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

MENUCOURT AS : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

MONTMORENCY FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

MONTIGNY FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

MONTIGNY FC : Mail du 29 05 24

Pris note de la confirmation de 4 équipes sur la JND

NEUVILLE AS : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

OSNY FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

PARMAIN AC : Mail du 30 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la JND

PERSAN US : Mail du 31 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ROISSY US du 01 06 24

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 30 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes pour la JND



PONTOISIENNE JS : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ROISSY US : Mail du 29 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ROISSY US : Mail du 25 05 24

Pris note de votre demande de modification de résultat sur critérium U10/U11 du 25 05 24

ST BRICE FC : Mail du 29 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ST LEU FC : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ST LEU FC : Mail du 29 05 24

Pris note de la réception des feuilles de plateaux. La commission vous confirme que c'est à vous de déposer les feuilles dans FAL. La commission ne peut le faire

ST OUEN FC : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

ST PRIX ES : Mail du 30 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

SOISY AM FC : Mail du 31 05 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8

SOISY AM FC : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

THILLAY ESM : Mail du 03 06 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

THILLAY ESM : Mail du 31 05 24

Pris note de la confirmation de 3 équipes pour la JND. Malheureusement la commission ne peut modifier le jour

VAUREAL FCM : Mail du 28 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 01 06 24 à ERAGNY FC

VAUREAL FCM : Mail du 28 05 24

Pris note de la fermeture de vos installations le 01 06 24

VEXIN AS : Mail du 30 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 01 06 24 à ENTENTE SSG

VEXIN AS : Mail du 30 05 24

Pris note de la confirmation d'une équipe sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 31 05 24

Pris note de l'absence de votre club sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

VILLIERS FC : Mail du 29 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes sur la 3^{ème} phase des U13 du 08 06 24

JOURNÉE NATIONALES DES U6/U7 SAMEDI 8 JUIN (Matin & Après-Midi) & DIMANCHE 9 JUIN (Matin)

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera cette année sur 2 Jours à GONESSE – Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret. Elle sera placée sous le signe des JO 2024.

La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivant le tableau ci-dessous :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30





CLUBS	Nombres de Joueurs ou Joueuses attendus (5 j par équipe)	Samedi 08/06		Dimanche 09/06
		Matin : Arrivée à 9h30	Après-Midi : Arrivée à 13 h 30	Matin : Arrivée à 9h30
ADAMOIS OL	20	4		
ARGENTEUIL FC	20			4
ARGENTEUIL RC	10	2		
ARNOUVILLE FAS	15			3
AUVERS ENNERY FC	0	Absent		
BEAUCHAMP AS	25	5		
BELLOY ST MARTIN ASC	15		3	
BEZONS USO	30	6		
BOUFFEMONT ACF	20		4	
BRUYERES BERNES USM	10	2		
CERGY PONTOISE FC	50			10
CHAMPAGNE SFC	15			3
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	10			2
CORMEILLAIS ACS	15	3		
COSMO TAVERNY	30			6
COURDIMANCHE AS	20		4	
DEUIL ENGHEN FC	25	5		
DOMONT FC	20		4	
EAUBONNE CSM	30		6	
ECOUEEN FC	10			2
ENTENTE BEAUMONT MOURS	20	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	10	2		
ENTENTE MMB	10			2
ENTENTE SSG	25	5		
ERAGNY FC	35		7	
ERMONT ACF	25	5		
ERMONT AMS	15			3
EZANVILLE US	10	2		
FONTENAY FC	15	3		
FOSSES UF	20		4	
FRANCONVILLE FC	30	6		
FRETTOISE ES	10			2
GARGES FCM	30	6		
GONESSE RC	40			8
GOUSSAINVILLE FC	40		8	
GROSLAY FC	10	2		
HERBLAY ES	45		9	
JOUY FC	30			6
MAGNY FC	15			3
MARCOUVILLE CITY CPA	20			4
MARLY ES	20	4		
MENUCOURT AS	15	3		
MONTIGNY FC	20		4	
MONTMAGNY FC	20	4		
MONTMORENCY FC	25			5
MONTSOULT BAILLET US	15		3	
NEUVILLE AS	10		2	
OSNY FC	20	4		
PARMAIN AC	5		1	
PERSAN US	20			4
PIERRELAYE FC	15			3
PRESLES USL	5			1
PUISEUX LOUVRES FC	10	2		
ROISSY US	20	4		
SARCELLES AAS	20	4		
SOISY AM FC	40		8	
ST BRICE FC	20			4
ST LEU FC	10		2	
ST OUEN AS	40			8
ST PRIX ES	20		4	
SURVILLIERS AVENIR	15		3	
THILLAY ESM	15			3
VALLÉE DE SAUSSERON	5	1		
VAUREAL FCM	15	3		
VEIMARS ST WITZ FC	10		2	
VEXIN AS	10			2
VIARMES ASNIERES OL	25	5		
VILLIERS FC	40		8	



U13 (Foot à 11) – 3^{ème} Phase – SAMEDI 8 JUIN 2024

Série 1 : début du match à 13h30 – Série 2 ou 3 : match à 13h30 et 15h00

N° Affiliation	CLUBS	U12/U13 2023/2024				
		Total éq	Dep	Av U13	licenciés en 2011	Eq Foot à 11
540630	ADAMOIS OL	2	2		37	0
551444	ARGENTEUIL FC	4	4		107	3
590534	RC ARGENTEUIL	4	4		97	0
522689	ARNOUVILLE FAS	2	2		20	1
510501	AUVERS-ENNERY FC	3	3		21	0
500611	BEAUCHAMP AS	3	3		17	1
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	1	1		18	1
530279	BEZONS USO	5	4	1	53	1
564560	BONNEUIL ASC	0			9	0
526262	BOUFFEMONT AC	2	2		16	1
524664	BRUYERES BERNES USM	2	2		17	1
551988	CERGY PONTOISE FC	4	4		119	3
554313	CHAMPAGNE SFC	2	2		14	1
590322	CHAMONTEL-LUZARCHES AS	1	1		5	0
500575	CORMELLAIS ACS	3	3		42	2
549307	COSMO TAVERNY	2	2		52	2
545913	COURDIMANCHE AS	1	1		17	1
549561	DEUIL ENGHIEU FC	7	7		69	2
513926	DOMONT FC	2	2		7	0
519039	EAUBONNE CSM	3	3		25	0
528672	ECOUEU FC	3	3		46	0
581840	ENTENTE BEAUMONT-MOURS	2	2		21	1
518657	ENTENTE BOISSY-CHARS	0			2	0
580487	ENTENTE MMB	3	3		34	1
517328	ENTENTE SSG	5	4	1	68	2
511000	ERAGNY AS	4	3	1	39	2
560130	ERMONT AcF	4	4		51	2
551390	ERMONT AmS	4	4		36	1
561058	ES HERBLAY	7	7		52	1
500712	EZANVILLE US	1	1		16	0
527726	FONTENAY FC	1	1		11	0
542402	FOSSES FU	4	4		25	1
500578	FRANCONVILLE FC	3	2	1	72	2
515375	FRETTOISE ES	1	1		14	0
525937	GAFEPB	1	1		7	0
522695	GARGES FCM	3	2	1	59	1
510506	GONESSE RC	5	4	1	60	3
581364	GOUSSAINVILLE FC	7	7		99	2
523266	GROSLAY FC	3	3		17	0
533517	JOUY FC	5	5		50	2
519763	LE THILLAY ESM	2	2		18	1
500686	MAGNY FC	1	1		19	1
580882	MARCOUVILLE CITY CPA	0			12	1
519616	MARLY ES	2	2		23	1
527755	MENUCOURT AS	2	2		25	0
561118	MONTIGNY FC	4	4		34	1
517377	MONTMAGNY FC	4	4		46	2
546116	MONTMORENCY FC	4	3	1	39	1
522868	MONTSOULT BAILLET US	2	2		13	1
531088	NEUVILLE AS	2	2		29	1
519844	OSNY FC	4	3	1	42	1
530273	PARMAIN AC	1	1		7	0
550638	PERSAN 03 US	3	3		62	2
560812	PIERRELAZE FC	1	1		7	0
550783	PONTOISIENNE JS	2	2		20	0
518652	PRESLES USL	0				0
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4	4		15	1
550783	PONTOISIENNE JS	2	2		20	0
511509	ROISSY US	2	2		26	0
527269	ST BRICE FC	5	4	1	65	2
549968	ST LEU 95 FC	4	4		65	0
518488	ST OUEN AS	2	2		55	0
507986	ST PRIX ES	3	3		15	0
500695	SARCELLES AAS	5	5		100	3
509431	SOISY AM FC	4	3	1	45	2
500565	SURVILLIERS AVENIR	2	2		24	0
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	1	1		9	0
538505	VAUREAL FCM	4	4		48	2
524020	VEMARS SAINT WITZ FC	0	0		7	0
563529	VEXIN AS	2	2		11	1
500681	VIARMES ASNIERES OL	2	2		24	0
550582	VILLIERS FC	4	4		63	2



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U12/U13

ENTENTE SSG 6 : 1^{er} appel feuille de match n° 27809298 – critérium U12/U13 du 01 06 24 contre VALLEE DU SAUSSERON 1

CRITERIUM U10/U11

MARCOUVILLE CITY CPA 4 : 1^{er} appel feuille de match n° 27786627 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre ST LEU FC 8

THILLAY ESM 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27786784 & 27786840 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre FRETTOISE ES 1 & 2

MONTSOULT BAILLET US 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27786939 & 27787014 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre SARCELLES AAS 7 & 8

CORMEILLAIS ACS 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27808571 & 27808644 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre MARLY ES 1 & 2

ST BRICE FC 5 & 6 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27808868 & 27809010 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre ARGENTEUIL RC 5 & 6

EAUBONNE CSM 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27809052 – 27809097 - 27809142 & 27809187 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre ROISSY US 1 – 2 – 3 & 4

ST OUEN AS 6 : 1^{er} appel feuille de match n° 27809188 – critérium U10/U11 du 01 06 24 contre PONTOISIENNE JS 4

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL RC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784480 – critérium U11 AVENIR du 01 06 24 contre ST OUEN AS 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

SARCELLES AAS 7 & 8 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27786966 & 27787041 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre DOMONT FC 1 & 2

CORMEILLAIS ACS 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27808674 – 27808719 & 27808764 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre ENTENTE SSG 8 – 9 & 10

ARGENTEUIL FC 9 & 10 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27809175 & 27809219 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 3 & 4

CRITERIUM U12/U13

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel feuille de match n° 27809426 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SURVILLIERS AVENIR 1

ERMONT ACF 1 – 2 & 3 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27814161 – 27814402 & 27814495 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SOISY AM FC 2 – 3 & 4



ARGENTEUIL FC 2 – 3 – 4 & 5 : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27815107 – 27815144 - 27815212 & 27815316 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

BEZONS USO 2 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27814583 du 25 05 24 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre ARGENTEUIL FC 6

PERSAN US : 2^{ème} appel feuille de match n° 27815147 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre CERGY PONTOISE FC 3

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

ST OUEN AS 22 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784065 – critérium U10 Avenir du 25 05 24 contre GONESSE RC 22

GOUSSAINVILLE FC 1 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27784445 – critérium U11 Avenir du 25 05 24 contre VIARMES ASNIERES OL 1

CRITERIUM U12 & U13 AVENIR

FRANCONVILLE FC 22 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27785791 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ENTENTE MMB 22

ARGENTEUIL FC 22 : 2^{ème} appel feuille de match n° 27785879 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ST BRICE FC 22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U9 (Foot à 8) du 04 05 24

VILLIERS FC : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BONNEUIL ACS – BRUYERES BERNES USM & GARGES FCM

BONNEUIL ACS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

GARGES FCM : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

AMENDE

ARGENTEUIL RC : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ST OUEN AS

Amende : 30€ x 4 = 120€

BEZONS USO : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€

ST OUEN AS : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC

Amende : 30€ x 2 = 60€



ST LEU FC : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 20 du plateau du 04 05 24 à ST LEU FC ainsi que la feuille de présence du club de ES HERBLAY

Amende : 30€ x 3 = 90€

ES HERBLAY : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 20 du plateau du 04 05 24 à ST LEU FC

Amende : 30€

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 27792029 - critérium U10/U11 du 01 06 24 contre BRUYERES BERNES USM

Amende : 15€

VILLIERS FC 1 : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe sur match n° 27784478 - critérium U11 Avenir du 01 06 24 contre GARGES FCM 1

Amende : 15€

VILLIERS FC 22 : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe sur match n° 27784042 - critérium U10 Avenir du 01 06 24 contre GARGES FCM 22

Amende : 20€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 27810401- critérium U12/U13 du 01 06 24 à FOSSES UF 1

Amende : 15€

MONTMAGNY FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 27814379- critérium U12/U13 du 01 06 24 à MONTIGNY FC

Amende : 15€

PERSAN US : Feuilles de matchs irrégulières sur matchs n°27815215 & 27815319 – critérium U12/U13 du 01 06 24 contre CERGY PONTOISE FC 4 & 5 (manque n ° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€

ST OUEN AS : Feuille de match irrégulière sur match n°27845131 – critérium U13 AVENIR du 01 06 24 contre OSNY FC (manque n ° match)

Amende : 10€ x 2 = 20€

JOURNEE NATIONALE DES U6/U7

**Le Samedi 8 Juin 2024 (matin & après-midi) et le Dimanche 9 Juin 2024 (matin)
Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret à GONESSE**

Prochaine Réunion Lundi 10 Juin 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION SECTION FEMININE

Commission du 04 juin 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.



Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL, vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

COURRIERS DES CLUBS

HERBAY ES 1

U13F – Avenir

Mail du 29/05/24

Pris note de votre déplacement sur les installations du club de Garges-lès-Gonesse pour la rencontre 27834701 du 25/05/2024 et que votre rencontre ne s'est pas jouée en raison d'un tournoi organisé par le club GARGES FCM.

Vous n'êtes pas en copie du mail de Gages FCM du 15 mai 2024

La commission à demander au club de GARGES dans les PV du 21 et du 28 de trouver une date de report en accord avec ses adversaires avant le 01 juin 2024.

Donc la commission dit match perdu à Garges FCM 0 but et match gagné à Herblay 5 buts.

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U11F – Poule A

SARCELLES AAS 1

Rencontre n°27834153– du 01/06/24 contre ST Ouen l'Aumône AS 1

1^{er} appel le 03/06/24

FRANCONVILLE FC 1

Rencontre n°27834155– du 01/06/24 contre Ermont ASM 1

1^{er} appel le 03/06/24

U11F – Poule B

GONESSE RC 1

Rencontre n°27834204– du 25/05/24 contre ST Prix ES 1

1^{er} appel le 28/05/24

2^{ème} appel le 03/06/24

GARGES FCM 1

Rencontre n°27834206– du 25/05/24 contre Sarcelles AAS 2

1^{er} appel le 28/05/24

2^{ème} appel le 03/06/24

SARCELLES AAS 2

Rencontre n°27834208– du 01/06/24 contre Viarmes-Asnières OL 1

1^{er} appel le 03/06/24

**U11F - Poule C****ERAGNY FC 1**

Rencontre n°27834252– du 25/05/24 contre Ent ESSG/FCSAM 3

1^{er} appel le 28/05/24**2^{ième} appel le 03/06/24****BEZONS USO 1**

Rencontre n°27834257– du 01/06/24 contre Ent ESSG/FCSAM 2

1^{er} appel le 03/06/24**MONTMORENCY FC 1**

Rencontre n°27834253– du 01/06/24 contre Eragny FC 1

1^{er} appel le 03/06/24**APPEL U9F****SARCELLES AAS**

Plateau du 25/05/2024

Appel feuille de Plateau et feuille de présence des clubs suivants :

Sarcelles AAS

Eragny ASFC

Ermont AMS

Gonesse RC

Montmorency FC

1^{er} appel le 27/05/24**2^{ième} appel le 03/06/24****APPEL COPIE PRESENCE U9F****SARCELLES AAS**

Plateau du 25/05/2024

1^{er} appel le 03/06/24**ERAGNY ASFC**

Plateau du 25/05/2024

1^{er} appel le 03/06/24**ERMONT AMS**

Plateau du 25/05/2024

1^{er} appel le 03/06/24**GONESSE RC**

Plateau du 25/05/2024

1^{er} appel le 03/06/24**MONTMORENCY FC**

Plateau du 25/05/2024

1^{er} appel le 03/06/24



FORFAITS AVISES

HERBLAY ES 1

U11F – poule A

Rencontre n°27834154– du 01/06/24 contre Persan US

1^{er} forfait

FORFAITS NON AVISES

BEZONS USO 1

U11F – poule C

Rencontre n°27834243– du 18/05/24

2^{ème} forfait : 25€

MATCHS NEUTRALISES

ARGENTEUIL FC 1 – GARGES FCM 1

U11F – poule B

Rencontre n°27834209– du 01/06/24

Impossible de reporter un match après la date du 01/06/2024

AMENDES

SARCELLES AAS 1

U11F – poule A

Rencontre n°27834145– du 18/05/24

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

PERSAN US 1

U11F – poule C

Rencontre n°27835080– du 25/05/24

Feuille de match irrégulière, Information du match : 10€

SARCELLES AAS 1

U11F – poule A

Rencontre n°27835080– du 25/05/24

1^{er} forfait : 15€

SARCELLES AAS 2

U11F – poule B

Rencontre n°27834200– du 18/05/24

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

ERAGNY FC 1

U11F – poule C

Rencontre n°27834246– du 18/05/24

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

GARGES FCM 1

Rencontre n°27834701– du 25/05/24

1^{er} forfait : 15€



SARCELLES AAS 3

U13F – poule C

Rencontre n°27835080– du 25/05/24

Feuille de match irrégulière, Information du match : 10€

PLATEAUX U7F ET U9F

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit déroulé ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 03 JUIN 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

[ART 16.3](#) : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

[ART 13Bis](#) : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Foot Indoor Loisir : Mail du 28-05-24

Demande de report de la rencontre U16 n° 27735062 contre Cergy-Pontoise FC au samedi 08-06-24.
Accord de la commission

Bezons Futsal Club : Mail du 28-05-24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 pour la rencontre n° 26571946 à rejouer contre Montigny Lvdb 1

Montmagny Asfs : Mail du 29-05-24

Demande de report de la rencontre senior D2 n° 26571971 contre Futsal Club VLB au lundi 03-06 ou lundi 10-06.
La commission ne peut valider votre demande. Les arbitres se sont déplacés à Montmagny le lundi 20-05-24 et ont déclarés les 2 équipes absentes.
La commission applique le RS du Dvof et déclare les 2 équipes forfait pour cette rencontre.

Avicenne Asc : Mail du 29-05-24

Pris note de la modification de gymnase pour la rencontre U12 contre Marcouville City CP le samedi 01-06-24.

Cergy-Pontoise Fc : Mail du 31-05-24

Réception feuille de match U16 du 18-05-24 contre Avicenne Asc.

Attainville Futsal Club : Mail du 31-05-24

Réception feuille de match U16 du 18-05-24 contre Asf Argenteuil.
Absence de l'équipe d'Argenteuil.

CLUBS EN INFRACTION COMPTE CLUB

- FUTSAL D2 Poule A Match 26571965 FC ST BRICE : Moins 1 point
- FUTSAL D2 Poule A Match n°26571976 FCVLB et FC ST BRICE : moins 1 point
- FUTSAL D2 Poule A Match 26571960 FCVLB: moins 1 point

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725423 : Vémars St Witz FC 21 / Combo Futsal 21 du 01-06-24

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731600 : Garges Djibson 21 / Asf Argenteuil 22 du 02-06-24



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728572 : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21 du 19-05-24

Match n° 27728587 : Cs Jocassiens 22 / Avicenne Asc 22 du 19-05-24

MATCH REMIS

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735062 : Cergy-Pontoise Fc 21 / Foot Indoor Loisir 21 : le samedi 08-06-24 à 10H30

FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 du 02-06-24

Forfait avisé de l'équipe de Bezons Futsal Club 2

Bezons Futsal Club 2 : 0 But -1 Point

Montigny Lvdb 1 : 5 Buts 3 Points

1^{er} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 27731584 : Avicenne Asc 22 / Marcouville City CP 21 du 01-06-24

Lecture de la Feuille de Match. Absence de l'équipe de Marcouville

Avicenne Asc 22 : 5 Buts

Marcouville City CP 21 : 0 But

Marcouville City CP : Amende = 15€

2^{ème} FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735058 : Attainville Futsal C22 / Asf Argenteuil 22 du 18-05-24

Lecture de la Feuille de Match. Absence de l'équipe d'Argenteuil

Attainville Futsal Club 22 : 5 Buts

Asf Argenteuil 22 : 0 But

Asf Argenteuil : Amende = 35€



FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

La Commission Futsal remercie la municipalité de Garges pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des finales Comité et Cvo Futsal.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club de Garges Djibson pour l'organisation de ces finales.

COUPE COMITÉ FUTSAL

Match n° 28147647 : Attainville Futsal C 2 / Goussainville FC 2

Attainville Futsal C 2 : 7 Buts

Goussainville Fc 2 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à la finale Comité Futsal

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

Match n° 28147651 : Afs Vauréal 1 / Sportifs de Garges 1

Afs Vauréal 1 : 2 Buts

Sportifs de Garges 1 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à la finale CVO Futsal

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de présence directement sur FAL

1^{er} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U10 du 26-05-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 26-05-24 à FC VLB.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

PLATEAU U8 du 12-05-24

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.

Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.



NON TRANSMISSION FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS APRÈS 2 RELANCES

PLATEAU U8 du 04-05-24

Ermont Ams : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 04-05-24 à FC VLB.
Amendes : 52€

Prochaine Réunion
Lundi 10 Juin 2024 à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 04 JUIN 2024

Présents : MM. Plassart- Lacour

Assistent : MM. Diaz - Letellier (Comité).

FORMATION DVOF

La CDIF annule la formation :

« SECRETAIRE DE CLUB »

Du samedi 08 JUIN 2024 au DVOF

(PAS DE CANDIDAT)

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH



La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

**Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.**

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

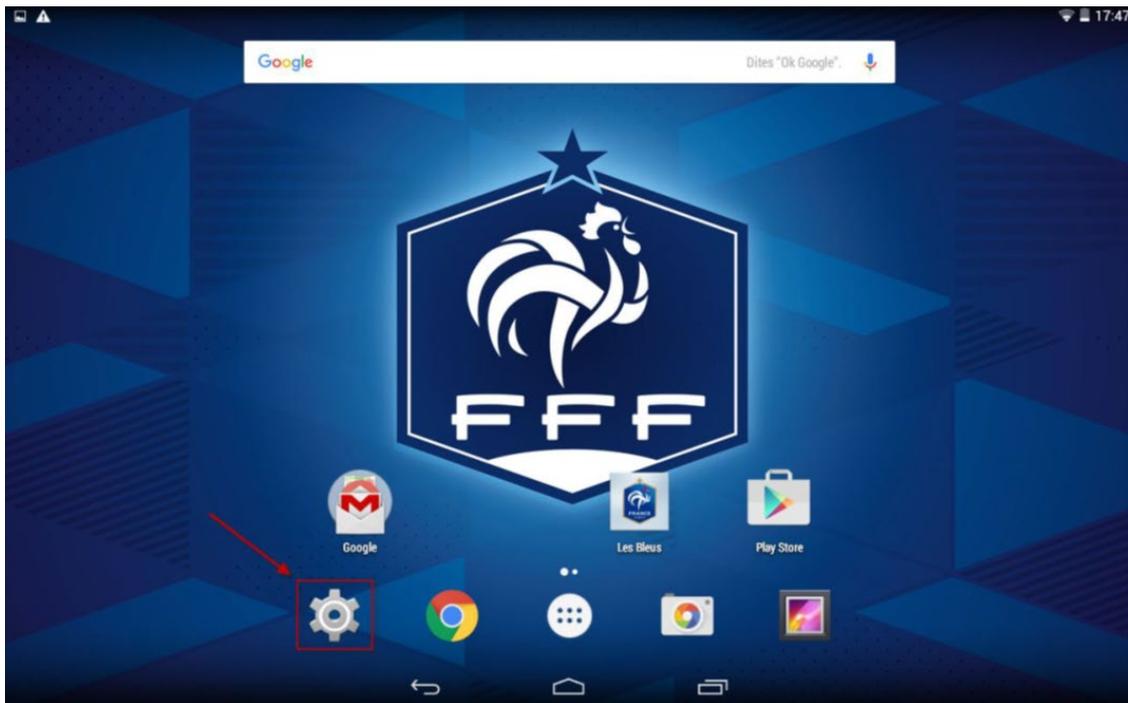
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

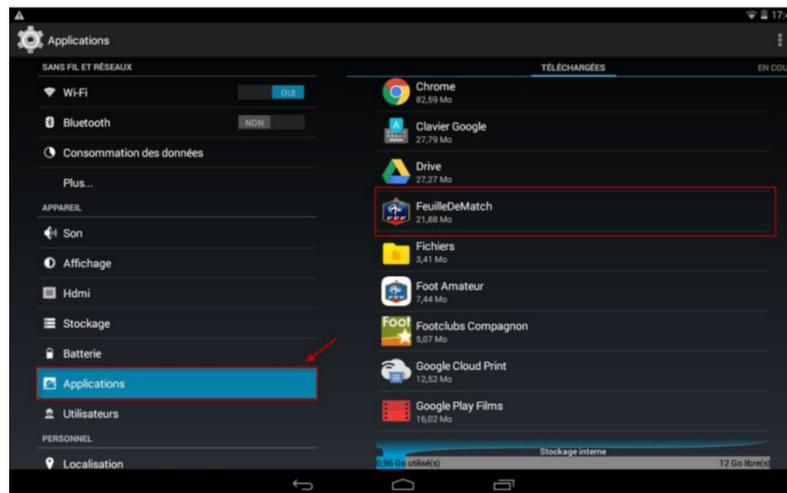
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

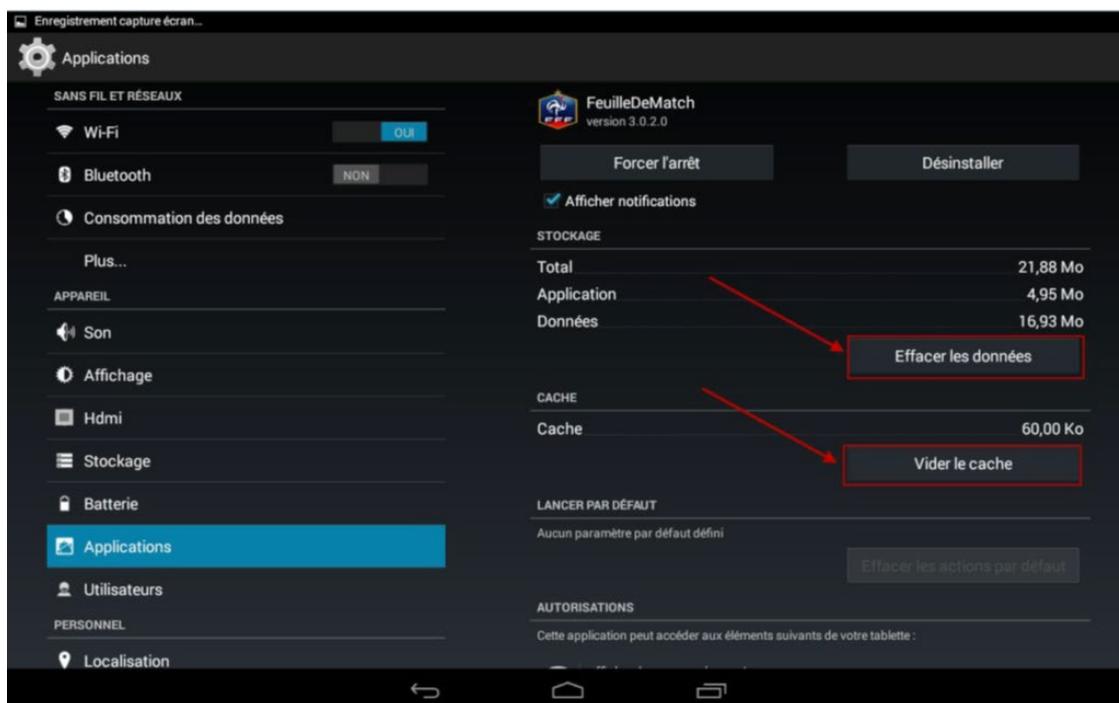
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Sélectionnez Application puis Feuille de Match



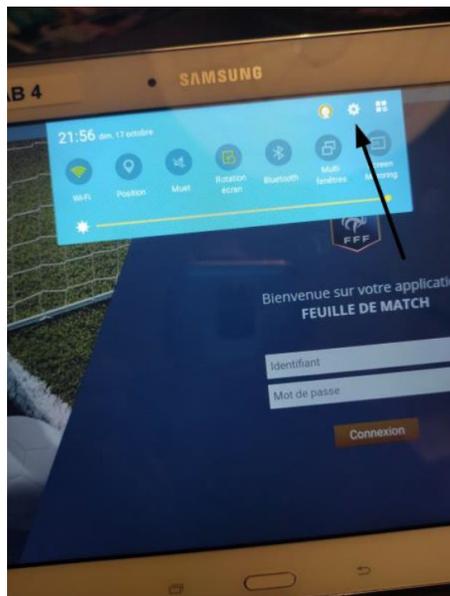
❓ Effacer les données et vider le cache



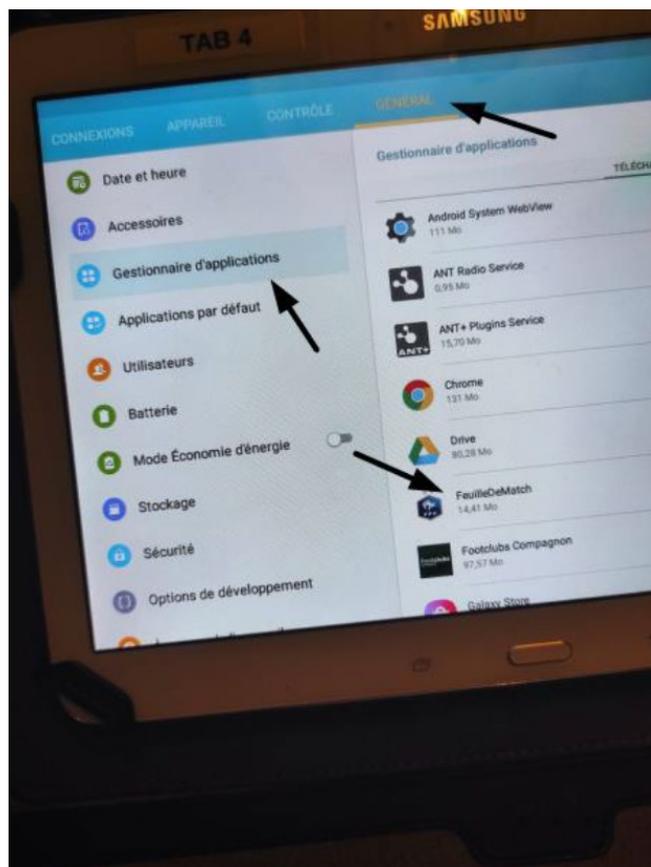
□ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

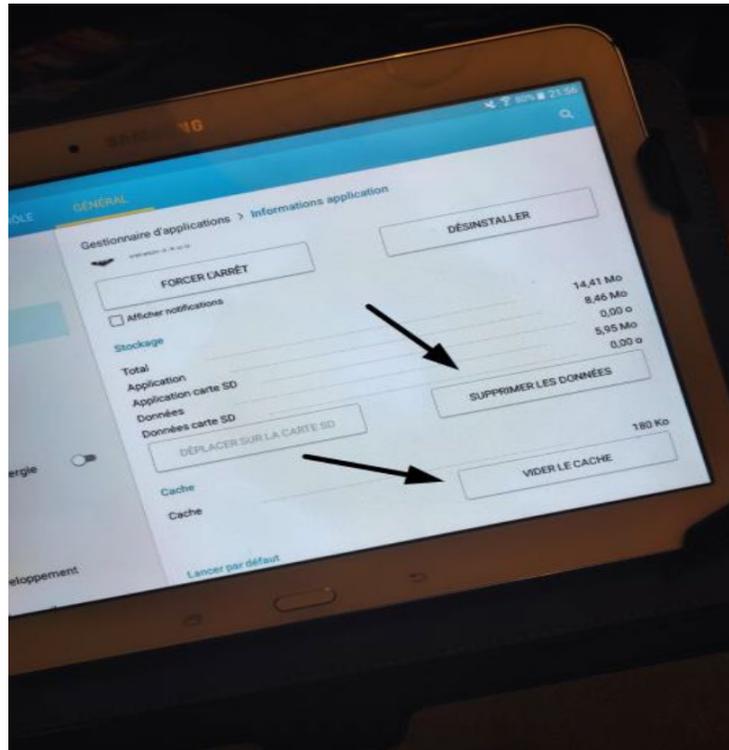
❓ Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☐ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef5>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 04 JUIN 2024

Présent : MM. Febvay - Da Mata - Lacour- Plassart.

Assiste : M. Letellier (Comité)

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de LE THILLAY: NNI 956120101 et 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au stade Municipal, Chemin de Saint DENIS, pour classement des installations.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).

COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU 4 JUIN 2024

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

NON-PAIEMENTS ARBITRES MAI 2024

Prochaine réunion sur convocation

N°9		SAISON 2023-2024 / Mai 2024
-----	--	-----------------------------

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
05/05/2024	25897463	PERSAN US 03 GONESSE RC	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / PERSAN US 03
05/05/2024	25897463	PERSAN US 03 GONESSE RC	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / PERSAN US 03
05/05/2024	25937107	PERSAN US 03 GONESSE RC	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / PERSAN US 03
04/05/2024	27141818	PERSAN US 03 BEAUCHAMP AS	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	550638 / PERSAN US 03
26/05/2024	25937134	PERSAN US 03 ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	75,00 €		75,00 €	550638 / PERSAN US 03
25/05/2024	25894682	PERSAN US 03 GONESSE RC	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	550638 / PERSAN US 03
26/05/2024	25898230	PERSAN US 03 COSMO TAVERNY	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / PERSAN US 03
02/06/2024	26062993	PERSAN US 03 ARNOUVILLE FAS	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	550638 / PERSAN US 03
01/06/2024	27141844	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	



		CORMEILLAIS ACS					550638 / PERSAN US 03
01/06/2024	25894781	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	550638 / PERSAN US 03
		BEZONS USO					
05/05/2024	25894577	ST OUEN L'AUMÔNE AS	CHAMPIONNAT	75,00 €	50,00 €	125,00 €	500695 / SARCELLES AAS
		SARCELLES AAS					
09/05/2024	28119708	ST OUEN L'AUMÔNE AS	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		RC ARGENTEUIL					
09/05/2024	28119708	ST OUEN L'AUMÔNE AS	COUPE	40,00 €		40,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		RC ARGENTEUIL					
09/05/2024	28119708	ST OUEN L'AUMÔNE AS	COUPE	40,00 €		40,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		RC ARGENTEUIL					
12/05/2024	28095103	SARCELLES AAS	COUPE	37,50 €	50,00 €	87,50 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		ST OUEN L'AUMÔNE AS					
12/05/2024	28095103	SARCELLES AAS	COUPE	37,50 €		37,50 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		ST OUEN L'AUMÔNE AS					
12/05/2024	28095103	SARCELLES AAS	COUPE	37,50 €		37,50 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		ST OUEN L'AUMÔNE AS					
25/05/2024	25936999	ST PRIX ES	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	522695 / GARGES FCM
		GARGES FCM					
09/05/2024	28119210	SARCELLES AAS	COUPE	24,25 €		24,25 €	546116 / MONTMORENCY FC
		MONTMORENCY FC					
09/05/2024	28119210	SARCELLES AAS	COUPE	24,25 €		24,25 €	546116 / MONTMORENCY FC
		MONTMORENCY FC					
09/05/2024	28119210	SARCELLES AAS	COUPE	24,25 €		24,25 €	546116 / MONTMORENCY FC
		MONTMORENCY FC					
09/05/2024	28119210	SARCELLES AAS	COUPE	24,25 €		24,25 €	500695 / SARCELLES AAS
		MONTMORENCY FC					
05/05/2024	25894576	RC ARGENTEUIL	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	590534 / ARGENTEUIL RC
		CERGY PONTOISE FC					
20/05/2024	26571971	MONTMAGNY FOOT SALLE	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	850889 / MONTMAGNY FOOT SALLE
		FC VLB					
20/05/2024	26571971	MONTMAGNY FOOT SALLE	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	850889 / MONTMAGNY FOOT SALLE
		FC VLB					
01/06/2024	25899605	CERGY PONTOISE FC	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	518488 / ST OUEN L'AUMÔNE
		ST OUEN L'AUMÔNE AS					
02/06/2024	26520656	VAUREAL FCM	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	590322 / CHAUMONTEL LUZ.
		CHAUMONTEL LUZ.					
25/05/2024	25894956	MONTMORENCY FC	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	546116 / MONTMORENCY FC
		FRANCONVILLE FC					
02/06/2024	25905900	DEUIL ENGHIEU FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	549561 / DEUIL ENGHIEU FC
		THILLAY VAU.					

Prochaine réunion sur convocation



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 06 Juin 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 15 Juin 2023

COUPE CVO U18

Match 28158419 : St Ouen AS / Cergy-Pontoise FC

Délégué : M. Christophe Gauvin

COUPE CVO SENIOR FEM

Match 28164765 : Cosmo Taverny / Sarcelles AAS

Délégué : M. Djillali Ouanfouf

COUPE CVO U15 FEM

Match 28169677 : Cergy-Pontoise FC / Sarcelles AAS

Déléguée : Mme. Béatrice Zami

COUPE CVO SENIOR

Match 28164706 : St Brice FC / Adamois OL

Délégué : M. Philippe Calvé

Rencontres du 16 Juin 2023

COUPE CVO +45 Ans

Match 28158381 : Soisy Am FC / Neuville AS

Délégué : M. Fabrice Gondel

COUPE CVO ANC

Match 28169681 : Vauréal FCM / Eragny FC

Délégué : M. Laurent Valette

COUPE CVO +55 Ans

Match 28164711 : Ezanville-Ecouen US / St Leu FC

Délégué : M. Michel Baillez

COUPE CVO CDM

Match 281585587 : Toho AS / St Brice FC

Délégué : M. Olivier Le Nagard



COUPE CVO U16

Match 28164770 : Sarcelles AAS / RC Argenteuil

Délégué : M. Christian Febvay

COUPE CVO U14

Match 28158548 : Sarcelles AAS / RC Argenteuil

Délégué : M. Gérard Alcan